Baromètre Salariés

Secteur cadre de vie-technique • Entreprises d'architecture

FORMATION PROFESSIONNELLE

2022

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2021 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.

RECOURS MODÉRÉ À LA FORMATION

La branche est caractérisée par un certain déséquilibre dans l'accès à la formation professionnelle.

En effet, elle regroupe 87,6 % des salariés du secteur cadre de vie-technique et est à l'origine de 83,2 % des actions de formation.

Dans ce cadre, 22,4 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION INFÉRIEUR AU SECTEUR

Au sein de la branche :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (20,7 %). Néanmoins, par rapport au secteur (22,0), le taux d'accès à ce dispositif est plus faible ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont plus utilisatrices du contrat d'apprentissage (5,5 %) mais recourent moins souvent au plan de développement des compétences (25,2 %) que l'ensemble du secteur (26,6 %).

Données de cadrage 2020

	Entreprises d'architecture	Secteur cadre de vie-technique	Ompl
Nombre total d'actions de formation	8 920	10 718	90 864
Effectifs salariés totaux[1]	39 835	45 499	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	2 605	2 859	23 916
Nombre total d'entreprises	8 819	9 247	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation[2]			Taux d'entreprises formatrices[3]		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
Entreprises d'architecture	0,3	1,4	20,7	1,1	5,5	25,2
Secteur cadre de vie-technique	0,3	1,3	22,0	1,2	5,4	26,6
Ompl	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.

Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle

Entreprises d'architecture

www.ompl.fr

18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (90,7 %).

À l'exception des titres et diplômes (9,3 %), les autres sanctions sont inexistantes.

Répartition des formations par sanction (%)

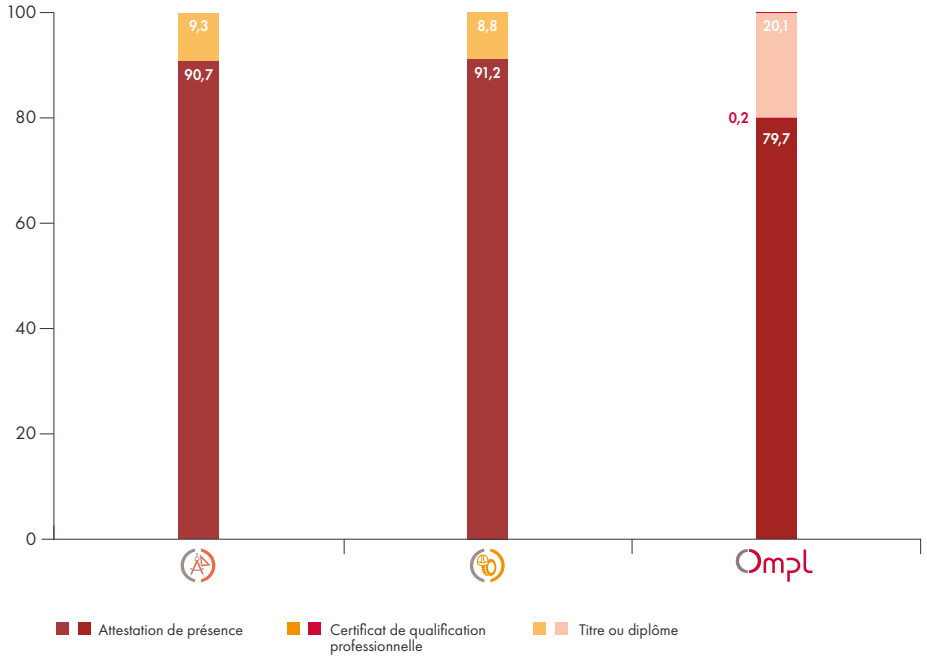

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

BESOINS DE COMPÉTENCES DANS TROIS DOMAINES

Les besoins des entreprises en acquisition de compétences concernent essentiellement :

- l'activité de l'entreprise, 53,8 % (BIM, AMO, conduite de chantier, HMNOP, ...) ;
- l'informatique ou les outils numériques, 31,8 % (Archicad, DUME, bureautique, ...) ;
- la gestion d'entreprise, 8,6 % (comptabilité, gestion des RH...).

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

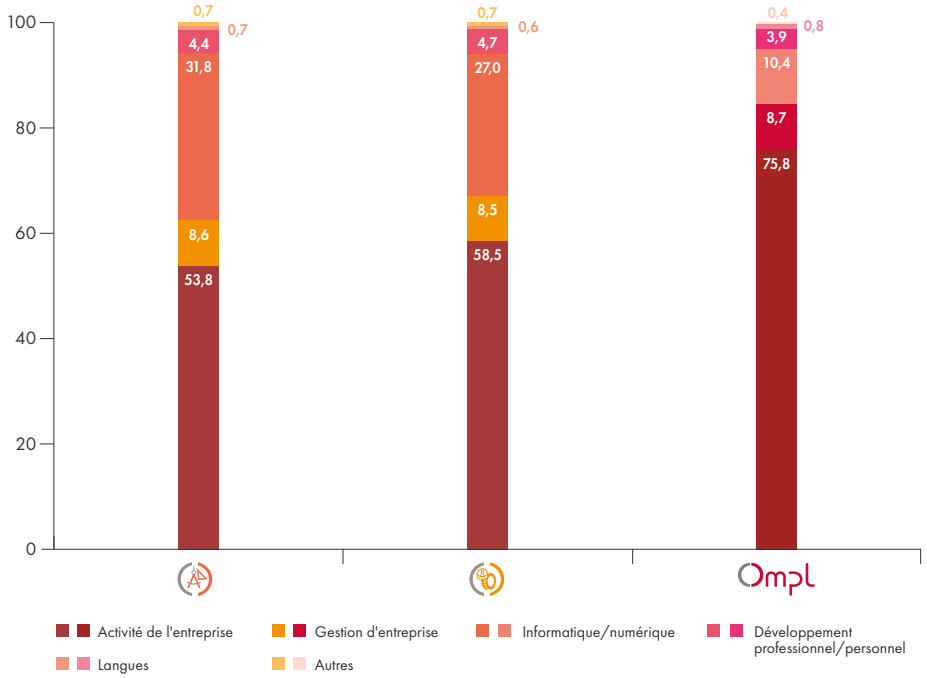

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

ACCÈS À LA FORMATION PROCHE DU TAUX D'EMPLOI

Dans la branche, 56,6 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est similaire à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés de la branche, 55,6 % (part estimée pour 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)

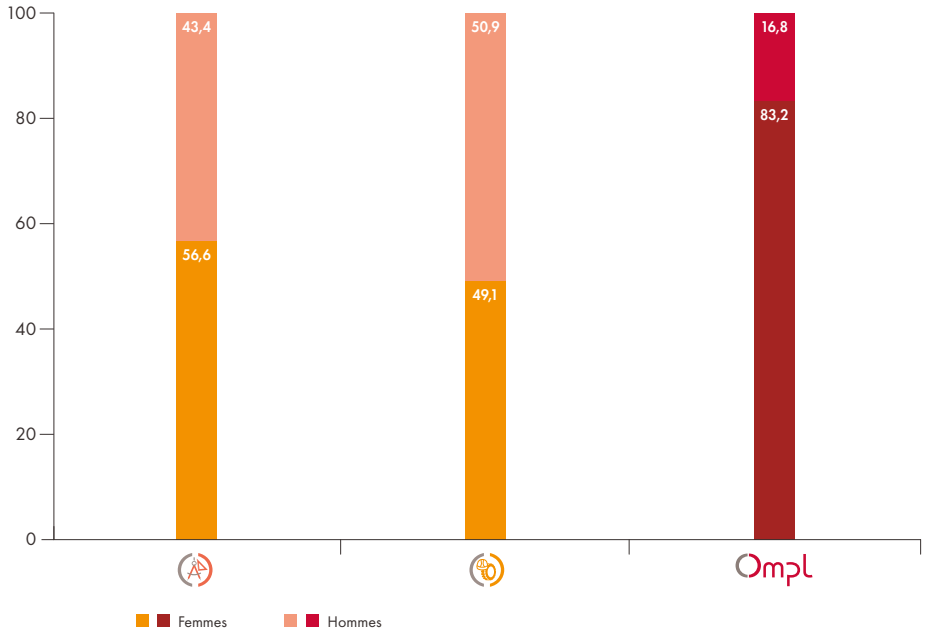

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires : 50,1 % des formés contre 45,6 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020).

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)

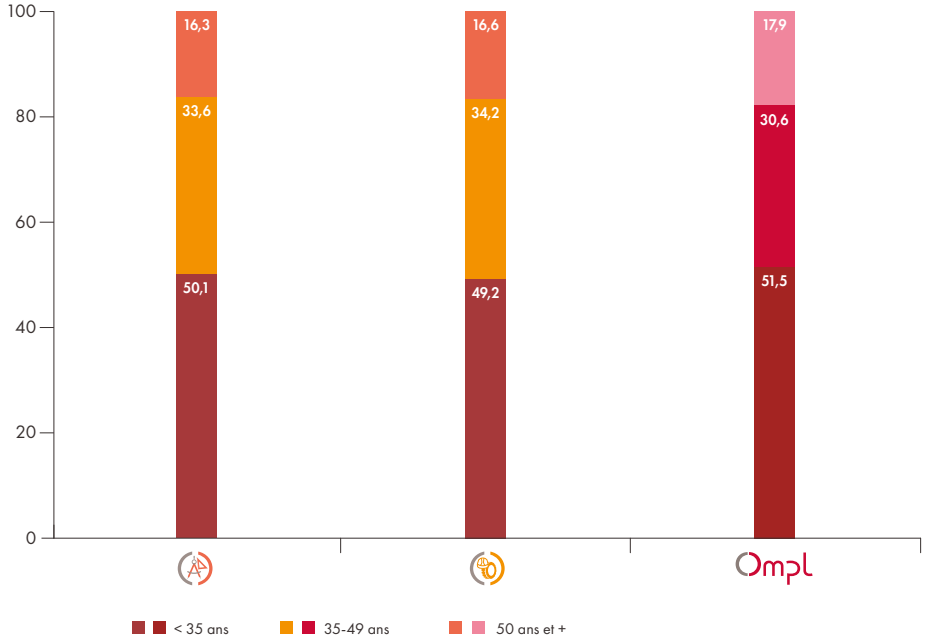

Sources : OPCO EP, bases formation 2020.

ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 59,6 % des formés alors que ces entreprises emploient 57,4 % des salariés de la branche.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 40,4 % des stagiaires contre 42,6 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)

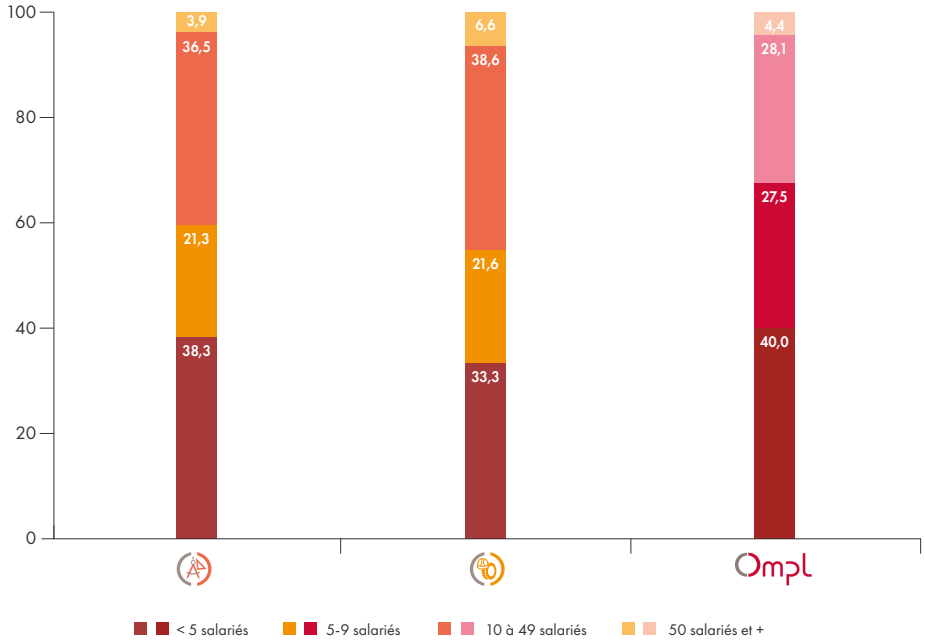

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de développement des compétences varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (28,3 %) et minimal pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (15,9 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,2	1,2	24,9
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	1,4	28,3
Bretagne	0,2	1,1	21,0
Centre-Val de Loire	0,1	1,4	22,3
Corse	0,0	1,6	18,3
DOM	0,2	0,4	18,0
Grand Est	0,1	1,7	20,8
Hauts-de-France	0,6	1,3	26,7
Île-de-France	0,2	1,0	19,5
Normandie	0,9	1,0	24,2
Nouvelle-Aquitaine	0,2	1,3	21,6
Occitanie	0,2	1,5	23,9
Pays de la Loire	0,3	2,0	17,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,3	1,2	15,9
	0,3	**1,4**	**20,7**

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations

Champ : ensemble des actions de formation.